

Le 8041 Shelley

31 unités une chambre

6 studios

6 étages

Ascenseur

Terrasse au 3^e étage

Grande salle
multifonctionnelle

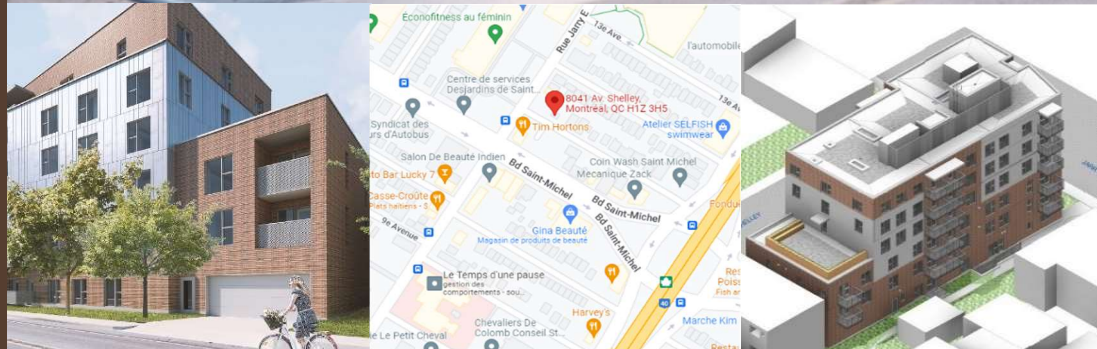
Logements adaptables aux
normes d'accessibilité aux
personnes à mobilité
réduite

Salle anti-punaises

À proximité des grands
axes routiers et bien
desservi
par le transport collectif

Livraison
Novembre
2023

*Unités pouvant s'adapter
à la condition physique des occupants*



La Maison St-Dominique offre du logement social permanent avec soutien psychosocial et communautaire à des adultes à faible revenu vivant des enjeux de santé mentale

La Maison Shelly offre un milieu de vie sécuritaire et convivial.

- Présence psychosociale 16h/semaine
- Rencontres de suivi individuelles
- Rencontres de groupe
- Animation de la vie communautaire

Situé dans un secteur résidentiel près des services, cet immeuble saura charmer par ses lignes contemporaines. Une terrasse au 3^e étage permettra aux résidents de pratiquer l'agriculture urbaine.

Les unités accueilleront des gens vivant seuls. La majeure partie du bâtiment sera consacrée au logement communautaire dans le cadre du programme de subvention Accès Logis.



Critères d'admissibilité et sélection

Maison St-Dominique fait appel aux équipes traitantes en santé mentale afin de nous référer des candidat(e)s potentiel(le)s pour nos projets de logements communautaires à venir.

Voici un rappel des critères généraux d'admissibilité :

- Avoir 18 ans et plus ;
- Accepter de vivre seul(e) dans le logement ;
- Accepter d'élaborer un plan d'accompagnement avec un intervenant de MSD ;
- Être citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e) ;
- Avoir un revenu égal ou inférieur au seuil maximal admissible de 33 500\$;
- Les preuves de revenus sont obligatoires (avis de cotisation provincial de l'année 2022, R5, carnet de prestations, talon de paie, carte de citoyenneté ou carte de résidence permanente, le cas échéant) ;
- Ne pas être étudiant(e) à temps plein. Si la personne étudie à temps plein, avoir une contrainte sévère à l'emploi et participer à un programme d'études d'Emploi Québec ;
- Ne pas être un ancien locataire de HLM dont le bail a été résilié pour cause de déguerpissement, de non-paiement d'une dette au locateur ou à la suite d'un jugement du Tribunal administratif du logement ;
- Avoir habité 12 mois au cours des 24 derniers mois sur le territoire du Grand Montréal.

Si vous souhaitez nous référer des candidat(e)s, vous devrez prendre en considération les éléments suivants :

- La présence d'un(e) intervenant(e) s du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00 ;
- Un haut niveau d'autonomie est requis (entretien du logement, hygiène, alimentation, budget, médication, etc.) ;
- Une importance est accordée à la stabilité de la santé mentale et à une certaine reconnaissance de la maladie ;
- Nous recherchons des résident(e)s qui manifestent un intérêt pour la vie communautaire et qui souhaitent y participer activement (comité des résidents, organisation d'activités, création de projets, bon voisinage, etc.).

Dans le but de favoriser la stabilité résidentielle de ses locataires et de leur offrir le meilleur soutien possible, MSD est à la recherche d'équipes traitantes qui ont à cœur de travailler en étroite collaboration. Nous croyons fermement qu'une alliance forte et dynamique avec les équipes traitantes favorise le rétablissement. En ce sens, une bonne communication est essentielle et la personne doit évidemment consentir au partage d'informations entre ses différents intervenants.

Si un(e) candidat(e) est accepté(e) pour vivre dans un logement à MSD, il est attendu que l'équipe traitante demeure présente pour assurer le suivi. Si un transfert d'équipe est requis pour une question de territoire ou pour tout autre motif, nous demandons d'assurer une continuité de service durant la transition afin d'éviter que la personne se retrouve sans service et sans suivi.

Le processus de référence et de sélection se fera en 3 étapes :

1. Nous vous invitons à une rencontre de présentation style « portes ouvertes », lors de laquelle nous pourrions faire visiter l'une de nos habitations à la personne, lui expliquer le fonctionnement et les règlements de MSD et répondre à ses questions ;
2. Nous invitons la personne à une rencontre de présélection afin de mieux la connaître et d'explorer ses motivations, ses forces, ses défis, etc. La rencontre prendra la forme d'une petite entrevue afin de recueillir les informations importantes en vue de la dernière étape.
3. La personne se présente devant le comité de sélection. Ce comité décidera si la personne est acceptée ou non pour un logement à MSD. La présence d'un membre de l'équipe traitante est requise lors du comité de sélection.

Inscriptions

Si la personne répond aux critères susmentionnés, elle est invitée à participer à une visite de présentation afin de s'inscrire. Elle peut se présenter seule ou accompagnée d'un membre de son équipe traitante.

Chaque personne devra avoir en main ses preuves de revenus telles que l'avis de cotisation provincial de l'année 2022, R5, carnet de prestations, talon de paie, carte de citoyenneté ou carte de résidence permanente, le cas échéant.

LIEU

955 Villeray

L'endroit est accessible par la ligne d'autobus 99 ou à distance de marche des stations de métro Jarry et Jean-Talon.

Sur place, des membres de l'équipe de Maison St-Dominique accueilleront les gens. Après cette visite, seulement certaines personnes seront recontactées pour passer à l'étape suivante.

Prenez note que compte tenu que la Maison Shelley est en processus de construction, nous ne sommes pas autorisés à effectuer des visites sur place pour des raisons de sécurité.

DATES

Judi le 14 septembre 2023

Vendredi le 15 septembre 2023

De 9h00 à 11h30 ou

De 9h00 à 11h30 ou

De 13h30 à 15h00

De 13h30 à 15h00

Au plaisir de vous accueillir !

L'équipe de Maison St-Dominique